

Thème 5 - Listes rouges espèces

5.1 : LISTE ROUGE DES ESPÈCES MENACÉES : ESPÈCES MARINES D'OUTRE-MER

Axe : Connaître et comprendre pour gérer : outils d'aide à la décision

Contact : Florian KIRCHNER (Comité français de l'UICN)

CONTEXTE

Pour appuyer et orienter les politiques et les stratégies de conservation de la nature, il est important de disposer d'un inventaire scientifique précis des espèces menacées terrestres et marines. C'est l'objectif de la « Liste rouge des espèces menacées en France », élaborée en métropole et en outre-mer, conformément aux critères de l'UICN reconnus au niveau mondial. Cet état des lieux est porté par le Comité français de l'UICN et l'unité PatriNat. Fondé sur une base scientifique, il permet de mesurer le degré de menace pesant sur les espèces de la faune et de la flore recensées au niveau du territoire national. Il repose sur l'implication de spécialistes et associe les établissements et les associations qui disposent d'une expertise et de données fiables sur le statut de conservation des espèces.

La Liste rouge nationale se décline en chapitres taxonomiques et géographiques. Son but est de fournir un inventaire de référence sur la situation des espèces en France, pour disposer d'un argumentaire scientifique, identifier les priorités d'actions et appuyer les politiques de conservation de la nature.

OBJECTIFS

L'objectif du projet est d'élaborer un chapitre dédié de la Liste rouge nationale consacré à un groupe d'espèces marines pour une sélection de collectivités d'outre-mer.

ACTIVITÉS

Schématiquement, la réalisation d'un chapitre de la Liste rouge des espèces menacées en France comprend quatre phases successives :

- la compilation de toutes les informations disponibles et la pré-évaluation des espèces ;
- l'organisation et la tenue sur place d'un atelier de validation collégiale, réunissant les spécialistes des groupes taxonomiques retenus afin d'évaluer l'ensemble des espèces

concernées et de valider pour chacune d'elles un statut "liste rouge" selon les critères internationaux de l'UICN ;

- la consolidation et la mise en forme des résultats obtenus ;
- la publication du chapitre sous la forme d'un fascicule illustré et maqueté au standard de la Liste rouge nationale et la diffusion des résultats.

RÉSULTAT ET LIVRABLES ATTENDUS

La publication des résultats donne lieu à la parution d'un livret illustré et maqueté dans la collection de la Liste rouge nationale.

Tous les résultats publiés sont librement accessibles en téléchargement sur le site internet du Comité français de l'UICN et diffusés via le site de l'Inventaire national du patrimoine naturel (INPN).

MODALITES de mise en œuvre

En première étape, les choix du groupe d'espèces et de la zone géographique retenus pour le projet se feront en concertation avec les représentants de l'IFRECOR et en discussion avec le Comité français de l'UICN et PatriNat (OFB-CNRS-MNHN). Ces choix dépendront de l'intérêt existant pour un groupe d'espèces particulier (en termes d'enjeux de protection et de conservation) et de la faisabilité de l'évaluation (liée aux données et à l'expertise disponibles). Il pourra s'agir par exemple : des poissons récifaux ou des coraux constructeurs de récifs des Antilles françaises, des poissons récifaux de Mayotte, des macro-invertébrés marins de La Réunion, des poissons récifaux de Polynésie française ou de Nouvelle-Calédonie...

Comme pour tout chapitre de la Liste rouge des espèces menacées en France, la réalisation sera portée par le Comité français de l'UICN en collaboration avec PatriNat. La mise en œuvre se fera avec les meilleures sources d'informations disponibles et la contribution de scientifiques et de naturalistes disposant d'une expertise sur les espèces, qui garantissent la robustesse et la qualité des résultats.

CALENDRIER

DURÉE : 01/01/2023 au 31/12/2024

Le cycle complet du projet incluant les quatre étapes correspond à une durée de deux ans, pouvant être prévue de début 2023 à fin 2024.